

INTERDICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

Nous Florence VANHILLE, Maire de Zuydcoote,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4,

Vu le Code de la Route, L411-1 à 411-7,

Vu la demande d'interdiction de circulation formulées par la société Demeyere, située avenue du 8ème zouave 59123 Bray-Dunes, afin de pouvoir réaliser des travaux de raccordement rue de la Résistance,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir des mesures en vue d'assurer le chantier en toute sécurité.

ARRETONS

Article 1 : Au cours de la période comprise entre le 17 avril et le 21 avril 2023, la circulation des véhicules sera interdite rue de la Résistance.

Article 2 : Cette interruption sera portée à la connaissance des usagers par une signalisation adaptée.

Article 3 : La signalisation correspondante sera mise en place par la société en charge des travaux.

Article 4 : Le présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Ghyvelde,
- SARL Demeyere

Article 5 : Certifié exécutoire après notification le 7 avril 2023.

Fait à Zuydcoote, 11 avril 2023

Le Maire,



Florence VANHILLE